

## Financement

---

Formation professionnelle continue  
**Non conventionnée / sans dispositif**

## Organisme responsable et contact

---

ETCHARRY FORMATION  
DEVELOPPEMENT  
**PEREZ Stéphanie**  
05.59.70.37.60  
accueil@afmr-etcharry.com

## Accès à la formation

---

### Publics visés :

**Demandeur d'emploi**  
**Jeune de moins de 26 ans**  
**Personne handicapée**  
**Salaré(e)**  
**Actif(ve) non salarié(e)**

### Sélection :

**Tests**  
**Entretien**

### Niveau d'entrée requis :

**Sans niveau spécifique**

### Conditions d'accès :

EPREUVE D'ADMISSIBILITE : vérification des pré-requis Epreuve d'admissibilité pour la vérification des prérequis, permettant d'accéder aux épreuves d'admission. Candidats titulaires de certains diplômes en sont dispensés. Cette épreuve se présente sous la forme d'un entretien de 40 minutes, avec un jury composé d'un professionnel de l'animation ou un employeur de l'animation sociale et d'un formateur. La prestation du candidat fera l'objet d'une appréciation par le jury (favorable, défavorable) afin de vérifier les pré-requis permettant d'accéder aux épreuves d'admission. Toute non-présentation à l'épreuve de vérification des pré-requis est éliminatoire. EPREUVES D'ADMISSION : - Ecrit : d'une durée de deux heures, aura comme support un texte portant sur l'animation, à partir duquel le candidat devra être capable de dégager les idées essentielles et donner son point de vue sur chacune d'entre elles. Au regard de la correction des copies anonymées, sont appréciées, pour une notation sur 20 : une construction correcte de l'écrit présenté ; l'utilisation d'un vocabulaire clair ; une rédaction compréhensible et logique. Toute note inférieure à 10 est éliminatoire ; Toute non-présentation à l'épreuve écrite est éliminatoire. - Oral : Permet à l'établissement de formation d'apprécier l'aptitude et les motivations des candidats au regard de l'exercice de la profession, compte-tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention. Cette épreuve se présente sous la forme d'un entretien de 40 minutes, avec un jury composé d'un animateur ou d'un employeur (EHPAD, Foyer de Vie, Collectivités Territoriales ...) et d'un formateur. Sont appréciées, pour une notation sur 20 : la présentation (parcours, expériences...) ; l'explicitation des motivations par rapport à la formation et au métier ; l'argumentation autour du projet professionnel. Toute non-présentation à l'épreuve orale est éliminatoire.

### Prérequis pédagogiques :

Le(la) candidat(e) doit : être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité, être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. Dispense de la justification de l'expérience professionnelle ou non professionnelle. Certaines qualifications permettent au candidat d'être dispensé de la justification de l'expérience professionnelle ou non professionnelle. Le candidat non titulaire de

L'un de ces diplômes doit présenter, à l'occasion d'un entretien de vérification des prérequis préalable aux épreuves d'admission : un dossier récapitulatif ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation ; une lettre présentant ses motivations pour le métier d'animateur social. Les décisions de recevabilité sont alors exprimées à partir des deux critères suivants : la capacité à expliciter ses expériences bénévoles ou professionnelles d'animation ; la capacité à analyser ses expériences bénévoles ou professionnelles d'animation en lien avec le diplôme visé.

**Contrat de professionnalisation possible ?**

Oui

## Objectif de la formation

Obtention du diplôme BPJEPS Animation sociale

## Contenu et modalités d'organisation

**Bilan de positionnement : 28 heures Accueil, présentation de la formation : 7 heures UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure 1-1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle : 31 heures 50 1-2 - Prendre en compte les caractéristiques des publics : 70 heures 1-3 - Contribuer au fonctionnement de la structure : 49 heures Evaluation formative UC1 : 14 heures UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure 2-1 - Concevoir un projet d'animation : 38 heures 50 2-2 - Conduire un projet d'animation : 14 heures 2-3 - Evaluer un projet d'animation : 7 heures Evaluation formative UC2 : 7 heures UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale 3-1 - Organiser, gérer et évaluer les activités : 31 heures 50 3-2 - Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale : 49 heures 3-3 - Accueillir les publics : 38 heures 50 Evaluation formative : 21 heures UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale 4-1 - Situer son activité sociale dans un territoire : 49 heures 4-2 - Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale : 56 heures 4-3 - Conduire les activités d'animation sociale : 17 heures 50 Evaluation formative : 7 heures Rédaction finale du dossier : 35 heures Accompagnement Pédagogique Individualisé : 46 heures 50**

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

## Validation(s) Visée(s)

**BPJEPS spécialité animateur mention animation sociale - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

**MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF

## Et après ?

Suite de parcours

**Non renseigné**

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00177360</b>	du 09/03/2020 au 19/02/2021	Ustaritz (64)	<b>ETCHARRY FORMATION DEVELOPPEMENT</b>		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	FPC 
<b>00204796</b>	du 22/02/2021 au 08/04/2022	Ustaritz (64)	<b>ETCHARRY FORMATION DEVELOPPEMENT</b>		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	FPC 
<b>00231881</b>	du 09/09/2021 au 09/09/2022	USTARITZ (64)	<b>ETCHARRY FORMATION DEVELOPPEMENT</b>		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	FPC 
<b>00262582</b>	du 14/03/2022 au 10/03/2023	Ustaritz (64)	<b>ETCHARRY FORMATION DEVELOPPEMENT</b>		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	FPC 
<b>00268736</b>	du 08/09/2022 au 09/09/2023	Ustaritz (64)	<b>ETCHARRY FORMATION DEVELOPPEMENT</b>		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	FPC 

00362221

du 22/09/2023 au  
23/09/2024

Ustaritz (64)

ETCHARRY  
FORMATION  
DEVELOPPEMENT

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

00450985

du 12/09/2024 au  
12/09/2025

Ustaritz (64)

ETCHARRY  
FORMATION  
DEVELOPPEMENT

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC